



Pièces en RPVA en Cour d'Appel ?

Par yse2018

Bonjour,

J'ai fait appel d'un jugement de divorce en juin 2017. Mon avocat a envoyé ses conclusions n° 1 devant la cour d'appel. L'avocat de la partie adverse en réponse rejette toutes mes pièces de ces conclusions car elle n'auraient pas été régularisées.

Quelqu'un pourrait il me dire si mon avocat a l'obligation de transmettre les pièces en RPVA au confrère en Cour d'Appel ?

Mon avocat me dit qu'il n'envoie jamais aucune pièce en RPVA. Peut-être y-a t'il des règles différentes en Cour d'Appel ?

Un grand merci de vos réponses.

Yse2018